



World Organization
of the Scout Movement
Organisation Mondiale
du Mouvement Scout

**World Scout
Bureau
Bureau Mondial
du Scoutisme**

Box 241, CH-1211 Geneva 4
Switzerland
Rue du Prê-Jérôme 5
CH-1205 Genève, Suisse

Tel: (+41 22) 705 10 10
Fax: (+41 22) 705 10 20
www.scout.org
worldbureau@world.scout.org

CIRCULAIRE

Octobre 2000

Circulaire N° 25/2000

Aux : Commissaires Internationaux
Commissaires Nationaux au Programme

ANNEE INTERNATIONALE DE LA CULTURE DE LA PAIX 2000

Chers Collègues,

La Conférence Mondiale du Scoutisme, lors de sa dernière réunion à Durban, Afrique du Sud, en juillet 1999, a adopté une résolution 18/99 sur l'Année Internationale de la Culture de la Paix (AICP) 2000. Cette résolution (voir texte en annexe) invite les Organisations Scoutes Nationales (OSN) à s'associer au programme et aux activités de l'AICP et recommande au Comité Mondial du Scoutisme de soutenir l'action des OSN dans ce domaine.

1. Suite à cette résolution, l'OMMS a signé un accord de partenariat avec l'UNESCO - l'agence des Nations Unies chargée de coordonner l'AICP - englobant :
 - **La promotion du Manifeste 2000 pour une culture de la paix et de la non-violence**, appel à un engagement personnel, créé par un groupe de lauréats du Prix Nobel de la Paix. L'objectif de la campagne est de collecter avant la fin de l'année, 100 millions de signatures avec l'aide de tous les partenaires identifiés.
 - **L'identification des actions phares**. Comme contribution à l'AICP, chaque partenaire s'engage à identifier une manifestation devant susciter l'intérêt du public en général et pour laquelle sera utilisé le logo officiel de l'AICP.
 - **L'identification de projets locaux**. Ceux qui signent le Manifeste sont appelés à faire une contribution concrète en rejoignant les actions locales déjà existantes en ce sens; chaque partenaire est invité à s'y associer en « alimentant » avec de telles actions locales les bases de données actuelles des projets locaux pour une culture de la paix.
 - **La contribution à la Décennie Internationale pour la Paix et la Non-Violence (2001-2010)**. Chaque partenaire est invité à considérer de quelle manière sa propre contribution à l'AICP pourrait être associée et développée dans le cadre de la Décennie 2001-2010 proclamée par les Nations Unies.

2. Le 11e Moot Scout Mondial du Mexique, en juillet dernier, a été déclaré Action Phare Internationale de l'AICP. Des activités en rapport ont été menées, en particulier au sein du Village Mondial du Développement, où plus de 1000 personnes ont signé le Manifeste 2000.
3. Le Bureau Mondial du Scoutisme prépare actuellement un dossier éducatif sur la culture de la paix dans le but de stimuler les actions scoutées dans ce domaine. Le dossier sera publié au début de l'an prochain.
4. Au niveau des Régions, plusieurs actions ont été menées, notamment la Croisière pour la Paix en Méditerranée, un projet des Régions Arabe et Européenne ; le 4e Jamboree Scout Africain, placé sous la devise « Paix et Réconciliation ». Nous savons que de nombreuses autres actions ont aussi été réalisées au niveau national.
5. La fin de l'Année approchant, j'aimerais demander aux Organisations Scoutes Nationales d'intensifier leurs efforts pour promouvoir cette campagne, notamment en faisant signer le Manifeste 2000 ; et en faisant rapport sur toutes actions locales développées dans vos associations dans ce domaine à travers le site technique de l'AICP (voir point 6).

Vous trouverez en annexe, une documentation détaillée sur l'Année Internationale de la Culture de la Paix, publiée par l'UNESCO.

Pour ceux qui ont accès à l'Internet, je leur suggère de visiter le site Web de l'AICP à l'adresse : <http://www3.unesco.org/iycp/> où ils trouveront de plus amples informations qu'ils pourront télécharger.

6. Pour faire signer le Manifeste 2000 et faire rapport sur vos projets, votre Organisation Scoute Nationale peut s'associer comme co-partenaire de l'OMMS, ceci à travers le site technique de l'AICP : <http://www3.unesco.org/iycptec/> Pour créer son propre site à insérer dans les pages de l'OMMS, cliquez « créez votre numéro de compte Internet » au bas de la page d'accueil du site technique et inscrivez dans l'encadré le code d'accès assigné à l'OMMS, qui est : NGO/INT/003 Ensuite, vous pouvez insérer les informations concernant votre OSN. Le système va générer un numéro d'accès sur votre propre compte que vous devrez utiliser pour accéder à votre compte plus tard.

Je suis sûr que vos efforts pour promouvoir la Culture de la Paix ne s'arrêteront pas à la fin de l'Année Internationale, car contribuer à construire un monde meilleur à travers l'éducation des jeunes est au coeur de notre Mission.

Bien à vous,



Jacques Moreillon
Secrétaire Général

Annexes: Résolution 18/99
Dossier UNESCO-AICP

Annexe à la circulaire N° 25/2000

35^e CONFERENCE MONDIALE DU SCOUTISME 1999

RESOLUTIONS 18/99 :

ANNEE INTERNATIONALE DE LA CULTURE DE LA PAIX

La Conférence

- notant que l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé l'année 2000 Année Internationale de la Culture de la Paix et confié à l'UNESCO la coordination de cette année
- notant que l'OMMS et l'UNESCO partagent la même vision sur la contribution de l'éducation à l'établissement d'une paix durable
- se félicitant de la coopération établie depuis de nombreuses années entre l'OMMS et l'UNESCO
- rappelant les nombreuses résolutions adoptées précédemment par la Conférence Mondiale du Scoutisme à propos de l'éducation à la paix
- saluant les initiatives prises par de nombreuses Organisations scouts nationales pour contribuer à l'avènement d'une Culture de la Paix à travers l'éducation
- invite les Organisations scouts nationales à s'associer aux programmes et activités organisés sous l'égide de l'UNESCO dans le cadre de l'Année Internationale de la Culture de la Paix et à mettre à profit cette année pour lancer, au niveau national, de nouvelles initiatives en matière de promotion de la Culture de la Paix, en particulier par le développement et la mise en œuvre de programmes éducatifs scouts ayant ce but
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme d'encourager et de soutenir l'action des Organisations scouts nationales dans ce domaine par tous les moyens appropriés.

* * *